

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 19 heures,

le Conseil Municipal de la Commune de PUBLIER

dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Châtaigniers de Publier,
sous la présidence de Monsieur Jacques GRANDCHAMP, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Vendredi 22 mars 2024

Nombre de Conseillers

en exercice : **29**

Présents : 18

Votants : 27

Présents : James WALKER - Christelle GAUDET - Éric GAYDON - Dominique GIRAUD - Pascal EYNARD-MACHET - Alexia LEROUYER - Georges BARTHE - Sylviane DENIAU - Marie-Claude GIRARDOZ - Françoise GROBEL - Philippe DECURNINGES - Bernadette GROBEL - Nelly DUFFOUR - Elisabeth GIGUELAY - Claude SIGWALT - Brigitte PERROT - Jean-Marc DAGAND - Noël DUVAND.

Absents Représentés : Gilles TOURNIER par Philippe DECURNINGES - Robert BARATAY par James WALKER - Claude ECHERNIER-MOTTET par Christelle GAUDET - Julien-Marc MEYNET par Dominique GIRAUD - Dominique COMANDONE par Bernadette GROBEL - Jérémy COULOMBEL par Alexia LEROUYER - Valérie RAPHOZ par Georges BARTHE - Jonathan DEBOUY par Éric GAYDON - Christophe MECHOUK par Brigitte PERROT

Absents : Valérie MERLE-DARCOURT - Jacques GRANDCHAMP

Secrétaire de séance : Françoise GROBEL

Objet : Budget annexe Cimetière - Approbation du compte administratif 2023

Délibération n° DE2024_028

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-29 et L2121-31,

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe Cimetière présenté par le Maire,

Considérant qu'il convient d'approuver le compte administratif 2023 du budget annexe Cimetière

Vu l'élection à l'unanimité de Monsieur James WALKER, en tant que président de séance,

Après que le Maire s'est retiré,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le compte administratif 2023 du budget annexe Cimetière.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	- €	52 017,13 €	11 694,13 €	- €	11 694,13 €	52 017,13 €
Opérations de l'exercice	151 710,47 €	101 592,06 €	88 392,06 €	170 958,19 €	240 102,53 €	272 550,25 €
Totaux	151 710,47 €	153 609,19 €	100 086,19 €	170 958,19 €	251 796,66 €	324 567,38 €
Résultat de clôture	- €	1 898,72 €	- €	70 872,00 €	- €	72 770,72 €

La secrétaire de séance,
Françoise GROBEL

Le Président de séance,
James WALKER



Acte certifié exécutoire le :

Télétransmis en Sous-Préfecture le :

Notifié ou publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
21740218900112

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
Commune MAIRIE DE PUBLIER

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE
THONON-LES-BAINS

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : CIMETIERE (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



MAIRIE DE PUBLIER - CIMETIERE - CA - 2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : ~~18~~ 18
 Nombre de suffrages exprimés : ~~27~~ 27

VOTES :

Pour : ~~27~~ 27

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 22/03/2024

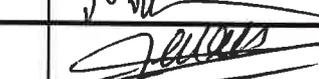
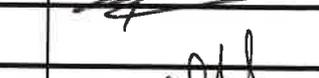
Présenté par (1) Le MAIRE,
 A Publier le 02/04/2024
 (1) Le MAIRE,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Publier, le 02/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Alexia LEROUYER	
Bernadette GROBEL	B Grobel
Brigitte PERROT	
Christelle GAUDET	
Christophe MECHOUK	
Claude ECHERNIER-MOTTET	
Claude SIGWALT	
Dominique COMANDONE	P10. B Grobel
Dominique GIRAUD	
Elisabeth GIGUELAY	
Françoise GROBEL	
Georges BARTHE	
Gilles TOURNIER	P0
Jacques GRANDCHAMP	
James WALKER	
Jean-Marc DAGAND	
Jonathan DEBOUY	P0
Julien-Marc MEYNET	P0
Jérémy COULOMBEL	P0
Marie-Claude GIRARDOZ	
Nelly DUFFOUR	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Noël DUVAND	
Pascal EYNARD-MACHET	
Philippe DECURNINGE	
Robert BARATAY	
Sylviane DENIAU	
Valérie MERLE-DARCOURT	
Valérie RAPHOZ	
Éric GAYDON	

Certifié exécutoire par (1) Le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Publier,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.